Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL2SICTIAM-DE

EPL STELLAE
VILLE DE LA TRINITÉ
06340

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 novembre

Le Conseil d'Administration de l'EPL Stellae de la Commune LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Président

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 10 novembre 2026

OBJET : DELIBERATION N°2 – Adhésion de l'EPL STELLAE au syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivité et territoires innovants des alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) pour son activité de centrale d'achat

PRÉSENT(E)S :

M. Ladislas Polski
M. Rudy Accossato
M. Jean-Paul Genieys
Mme Marie-Pierre Parini
M. Didier Razafindralambo

ABSENTE EXCUSÉE :
Mme Chantal Carrié

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL2SICTIAM-DE

STELLAE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 novembre 2026 **N°2**

Objet : Adhésion de l'EPL STELLAE au syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivité et territoires innovants des alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) pour son activité de centrale d'achat

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 à L. 2113-5,

VU les statuts du SICTIAM rendus exécutoires par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2026,

VU la délibération du Comité syndical du SICTIAM n° 2024_042 en date du 27 juin 2024 approuvant notamment la création d'une cotisation spécifique « centrale d'achat »,

VU la délibération du Comité syndical du SICTIAM n° 2024_043 en date du 27 juin 2024 approuvant la convention type d'adhésion à la centrale d'achat,

Considérant que le SICTIAM est un syndicat mixte ouvert élargi à la carte qui accompagne au quotidien les structures publiques dans la transition numérique et l'évolution de leurs métiers dans une optique de mutualisation et de solidarité,

Considérant que le SICTIAM, opérateur public de services numériques, intervient dans tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure informatique et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, prospective, maintenance, achat et en accompagnement et formation des agents et élus locaux,

Considérant que le SICTIAM exerce également la compétence Aménagement Numérique du Territoire sur le territoire du Département des Alpes-Maritimes, compétence à la carte telle que prévue à l'Article L. 1425-1 du CGCT, ainsi que les compétences distribution d'électricité, distribution du gaz, éclairage public et énergies renouvelables,

Considérant que, dans le cadre de son objet statutaire et pour des achats en lien avec ses activités, le Syndicat intervient en qualité de « centrale d'achat », pour répondre aux besoins de ses membres Adhérents en fournitures, services ou travaux,

Considérant que l'activité de centrale d'achat du SICTIAM se décline selon deux modalités :

1. L'acquisition de fournitures et de services qui peuvent ensuite être cédés au bénéficiaire (rôle de grossiste),
2. La passation de marchés de travaux, de fournitures et de services destinés au bénéficiaire (rôle dit de « centrale d'achat intermédiaire »),

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL2SICTIAM-DE

Considérant que le Bénéficiaire qui recourt à la centrale d'achat peut également confier au SICTIAM les activités d'achat auxiliaire consistant à fournir une assistance à la passation des marchés,

Considérant que le recours à la centrale d'achat exonère le Bénéficiaire qui y a recours, de toute obligation de publicité et de mise en concurrence préalable pour les opérations de passation et d'exécution des marchés publics dont est chargée la centrale d'achat,

Considérant que les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de la Centrale d'achat sont définies dans la convention d'adhésion, annexée à la présente délibération,

Considérant que les statuts du SICTIAM permettent aux structures publiques qui le souhaitent, d'adhérer au SICTIAM pour l'ensemble des missions d'ingénierie numérique mais de ne demander que de bénéficier du seul service de centrale d'achat,

Considérant que dans ce cas, l'Adhérent est soumis à une cotisation annuelle spécifique « Centrale d'achat », dont le montant a été défini par délibération du Comité syndical susvisée, à hauteur de 10 % du montant de la cotisation de base,

Considérant que l'adhésion au SICTIAM de STELLAE permettrait de bénéficier du service de sa centrale d'achat et d'assurer ses missions de service public dans les meilleures conditions possibles dans un contexte de transition numérique du monde territorial,

Considérant alors qu'il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver son adhésion au SICTIAM au titre de ses missions d'ingénieries numériques et de sa centrale d'achat mais de ne bénéficier que du seul service de la centrale d'achat, à l'exclusion des autres services proposés par le Syndicat,

Considérant que l'adhésion sera effective après approbation par délibération du Comité Syndical du SICTIAM, laquelle fixera la date de prise d'effet d'adhésion,

Considérant que la cotisation annuelle, limitée à 10% du montant de la cotisation de base s'élève pour l'année 2027 à 241.50 euros,

Considérant que la cotisation et/ou les contributions seront inscrites dans le budget de **STELLAE** et feront l'objet d'un titre de recettes émis par le SICTIAM,

Considérant que si STELLAE souhaite bénéficier par la suite de la plénitude des services proposés par le SICTIAM, cette nouvelle demande devra être soumise à l'approbation de son organe délibérant ainsi qu'à celui du SICTIAM et le montant de la cotisation de base sera applicable,

Considérant qu'en qualité d'Adhérent, STELLAE doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM, qui désigneront à leur tour, au moment du renouvellement général des organes délibérants, leurs représentants au sein du collège des Adhérents du Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 006-943128926-20261123-DEL2SICTIAM-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Approuve** l'adhésion de STELLAE au SICTIAM au titre des missions d'ingénieries numériques et de sa centrale d'achat, telles que définies dans les statuts du SICTIAM,
- **Approuve** les statuts du SICTIAM dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **Approuve** la demande de ne bénéficier que du seul service de la centrale d'achat, à l'exclusion des autres services proposés par le SICTIAM,
- **Dit** que l'adhésion sera effective après approbation par délibération du Comité Syndical du SICTIAM de l'adhésion de STELLAE, laquelle fixera la date de prise d'effet d'adhésion,
- **Approuve** le versement de la cotisation spécifique « centrale d'achat », dont le montant s'élève à 10% de la cotisation de base fixée chaque année par délibération du Comité Syndical du SICTIAM, et s'élève pour l'année 2027 à 241.50 euros
- **Approuve** le projet de convention d'adhésion à la centrale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants, ainsi que tout document, actes ou Plans de Services nécessaires à son application,
- **Dit** que les montants des cotisations et/ou contributions financières seront inscrits aux budgets correspondants,
- **Désigne** monsieur Jean-Paul Genieys, délégué titulaire et madame Marie-Pierre PARINI, délégué suppléante pour représenter STELLAE au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM,
- **Autorise** le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislas POLSKI,

Président de l'Etablissement Public Local Stellae

VILLE DE LA TRINITÉ STELLAE 06340

Vote : **Pour : 5** **Contre : 0** **Abstention : 0**